



# Compte-rendu Journée Eco-habitat & Énergies renouvelables

5 Juillet 2010

## «Financer son projet»



**Intervenante :** Chloé Cadier, chargée d'études agri-rurales départements 30/34 à l'AIRDIE.

L'AIRDIE, Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economie, a été créée en 1994 en Languedoc-Roussillon. Elle a largement innové en expérimentant des pratiques et des outils sur le financement solidaire de l'activité économique pour un retour à l'emploi.

L'AIRDIE aide les porteurs de projet à la création ou au développement d'entreprise. Elle les finance directement (sous forme de crédit ou de prêt d'Etat à taux 0%), ou se porte garant pour l'obtention d'un prêt bancaire. Elle propose différentes formules afin de répondre au mieux aux besoins de chaque projet. Elle intervient sur tous les secteurs d'activité.

Les délégations départementales assurent tous les matins un service d'orientation et de renseignements. Dans un premier temps, l'éligibilité du projet est vérifiée. Puis, une expertise socio-économique est réalisée. Enfin, une proposition de financement est présentée au comité décisionnaire. La décision de financement ou de garantie est basée sur les critères suivants :

**pour un projet individuel** (personne en situation d'exclusion professionnelle ou n'ayant pas accès aux financements bancaires) :

- adéquation entre le créateur et son projet,
- opportunité commerciale,
- équilibre financier,

- valeur d'insertion du projet,
- qualité du suivi,
- relation de confiance établie avec le créateur,
- soutien apporté par l'entourage du porteur de projet.

**pour un projet collectif** (structure collective d'utilité sociale et porteuse d'emplois):

- adéquation entre les dirigeants et le projet,
- équilibre financier,
- valeur d'insertion du projet,
- relation de confiance établie avec la structure,
- soutien apporté par les partenaires de la structure,
- positionnement commercial.

Les outils de financement de l'AIRDIE permettent au sein d'un projet de financer les investissements matériels et immatériels ainsi que la trésorerie ou le besoin en fonds de roulement nécessaires au développement de l'activité.

*Remarque :* l'AIRDIE ne finance pas le foncier mais peut être garante du prêt foncier.

## Contacts

Délégation AIRDIE 30  
Parc Kennedy Bat.C  
30915 Nîmes  
Tél: 04 66 68 28 22  
Mèl: contact30@airdie.org

Délégation AIRDIE 34  
1, rue cité Benoit  
34000 Montpellier  
Tél: 04 67 15 00 10  
Mèl: contact34@airdie.org

## Ressources

France Active, financeur solidaire pour l'emploi: [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)